

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERISY LA FORET**

Nombre de membres afférents au conseil
Municipal : 15
Date de convocation : 29/07/2026
Nombre de membres qui ont pris part aux
délibérations : 13+2
Date d'affichage : 29/07/2026

Séance du mercredi 5 août 2026 A 20H30

L'an deux mil vingt-six, et le cinq août à vingt heures trente, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GOUPIL Michel, Le Maire.

Etaient présents: ACHER Céline, AUVRAY Sébastien, BALLEROY Ana, BOISSEL Xavier, GOUPIL Michel, VAN STEEN Elodie, LECONTE Romain, LENOIR Sylvie, RICHARD Laurence, ROLLAND Sandrine, SOUTERELLE Carole, THIBOUT Jean-Louis, TITRY Catherine.

+ 8 personnes extérieures ou habitants

Absent: LETELLIER Virginie, LELAVENDIER Yannick

Pouvoir: LETELLIER Virginie donne pouvoir à LECONTE Romain ; LELAVENDIER Yannick donne à THIBOUT Jean-Louis

Majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : LECONTE Romain

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1) Approbation des précédents procès-verbaux :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal du 1^{er} juillet 2026

- Le procès-verbal du 1^{er} juillet est approuvé à l'unanimité.

Remarque : /

2) Amendes de police :

Toutes les amendes (forfaitaires, majorées, radars automatiques) payées par les usagers sont encaissées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et regroupées dans le CAS « *Contrôle de la circulation et du stationnement routiers* ».

Les communes de moins de 10 000 habitants : la somme globale attribuée au département est gérée via la préfecture et/ou le Conseil départemental. Ces petites communes doivent déposer un dossier de demande de subvention pour financer des projets éligibles **avant le 31 Août**.

Les collectivités ne peuvent pas utiliser cet argent librement. La loi impose de financer uniquement :

- La **sécurité routière** (aménagement de ralentisseurs, trottoirs, passages piétons, signalisation).
- Les **transports en commun** et leurs infrastructures.
- Les aménagements cyclables et la circulation douce.

Conditions financières :

Un seul projet retenu.

Montant du projet devra être supérieur à 2 000 € HT.

Montant des travaux éligibles sera plafonné à 46 000 € HT.

Taux d'aide prévisionnel est fixé à 30 % du montant HT.

DEVIS :

- **BATI SIGNALISATION** : 5828€ TTC, soit 1748.40 de subvention

- **SIGNATURE** : 7942.91 € TTC, soit 2382.87 de subvention

- **URBA SIGN** : 6701.04 € TTC, soit 2010.31 de subvention

Le Conseil Municipal autorise-t-il Monsieur le maire à signer le devis de Bâti Signalisation

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal autorise-t-il Monsieur le maire à faire la demande d'amendes de police concernant ce dossier ?

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION

3) Prix repas cantine

Présentation au Conseil Municipal du bilan du service cantine pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Dépenses (aliments, chauffage, eau, électricité, personnel...)..... 84 301.15 €

- Recettes (facturation aux familles) 54 521.2€

Soit un coût à la charge de la commune de Cerisy-la-Forêt de 29 779.95 €

Le nombre de repas servi s'est élevé à 14095, soit un prix de revient par repas de 5.98 €.

Pour mémoire, le déficit 2023/2024 s'élevait à 50 828.02 €, avec un prix de revient du repas de 7.12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier le tarif du repas à la cantine scolaire. A compter du 1^{er} septembre 2026 le prix du repas s'établira donc comme suit :

Ecoliers du RPI	4.60€
Ecoliers du RPI, à partir du 2 ^{ème} enfant	4.20€
Ecoliers du RPI, à partir du 3 ^{ème} enfant	3.50€
Ecoliers hors RPI	5.40€
Ecoliers hors RPI, à partir du 2 ^{ème} enfant	5.00€
Ecoliers hors RPI, à partir du 3 ^{ème} enfant	4.30€
Enseignants	6.30€
Dans le cadre d'un PAI	2.20€

POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Prix garderie

Mr le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le tarif de la garderie.

Toutefois, le nombre d'enfants en hausse impose dans certains cas de figure la présence de 2 agents pour la surveillance. L'inscription à la garderie est donc obligatoire pour faciliter l'organisation.

La non-inscription de l'enfant à la garderie entrainera une facturation de 1 € supplémentaire par tranche horaire.

07 H 30 à 08 H 15	0.90 €
08 H 15 à 08 H 50	0.80 €
16 H 30 à 17 H 00	0.60 €
17 H 01 à 17 H 30	0.65 €
17 H 31 à 18 H 00	0.75€

18 H 01 à 18 H 30	0.85 €
18 H 31 à 19 H 00	0.95 €

15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Frais scolaire : solde de participation des communes – année scolaire 2024/2025

Le montant des dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire s'élève à la somme totale de 89 577.00 pour 131 élèves, au titre de l'année scolaire 2024-2025, avec une répartition qui s'établit comme suit :

- école maternelle 704.74 € par élève (48 élèves)
- école élémentaire 668.22 € par élève (83 élèves)

Soit un coût moyen par élève de 683.79 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Arrête la participation financière à appeler auprès des communes du regroupement pédagogique intercommunal : (Bérigny et Saint-Germain-d'Elle) comme suit :

- 704.74 € par élève de classes maternelles
- 668.22 € par élève de classes élémentaires
- Autorise son maire à signer toutes pièces nécessaires afin d'appeler cette participation.

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4) Fixation du loyer du logement communal

Suite au courrier du Conseil Départemental, le logement initialement réservé aux médecins peut être proposé à la location à d'autres administrés. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en location du bien.

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cet appartement est un logement meublé avec une chambre, chauffage pompe à chaleur, WC séparé, exposé sud. Il fait environ 60m2. Le DPE sera effectué le 12 août.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à louer ce logement pour un montant de 600 € de loyer.

POUR 8 CONTRE 7 ABSTENTION 0

5) Contrat de dératisation

Point ajourné. Une demande de devis et de précisions sur les prestations réalisées à la cantine sera effectuée auprès de la société HDS.

Informations :

- Canicule école : Xavier présente l'installation de persiennes pour l'école. La préfecture subventionne des équipements à hauteur de 400 € par appareil (dans la limite de 10 unités), sous réserve d'un achat avant le 30 septembre. L'installation de brasseurs d'air au plafond est également évoquée pour réduire la température ressentie de 5 °C. Le sujet sera revu au prochain conseil de début septembre.
- Sylvie explique ce qu'est le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Cerisy est inscrite sur ce plan, nous, en tant que commune, nous devons d'entretenir nos chemins. La commission chemins va travailler sur la mise à jour des chemins sur ce plan.
- Un administré a signalé la blessure d'un de ses animaux en raison de morceaux de bois laissés dans un champ lors des journées citoyennes. Les assurances vont se mettre en relation. À la question de Laurence concernant d'éventuels actes de malveillance, il est précisé qu'aucun fait n'a été constaté.
- Sur la route départementale des ronces sont présentes dans le virage le long du château de la Boulaye, ce qui gêne la visibilité. Faire un courrier au propriétaire.
- Travaux de toiture de l'école : lors de leur réalisation, l'artisan a constaté le délabrement des cheminées et a procédé à la réfection de leur maçonnerie. Cette intervention complémentaire donnera lieu à une plus-value sur la facture finale par rapport au devis initial.
- Vestiaire foot, la fosse septique a été débouchée – vestiaire filles attention aux grilles à remettre.
- Les robinets à détection présents dans le cabinet médical dysfonctionnent ils seront à remplacer.

- Présentation de la Joëlette par Jean-Louis : ce matériel permet le transport de personnes à mobilité réduite (nécessitant 2 à 4 porteurs). L'association propose de le mettre ponctuellement à disposition de la maison de retraite (valeur de l'équipement : environ 5 000 €).
- Xavier, explique qu'il va falloir faire de l'enrobé à froid afin de boucher les nombreux trous sur la voirie communale en septembre. Il propose la semaine 38, le mardi 15 septembre et si besoin le 17 septembre.
- Michel indique qu'un appartement va se libérer le 1er septembre.
- Jean-Louis, déménagement de la classe qui vient de fermer.
- Céline donne rendez-vous à l'abbaye pour les randonnées de l'Elle ce vendredi 7 août à 20h
- Les bulletins municipaux ont été distribués. Nous avons actuellement eu 79 réponses à l'enquête publique.
- Aline demande aux conseillers s'ils l'autorisent à envoyer leurs coordonnées à la demande du sénateur.
- Suite à un changement de projet professionnel, Aline ne renouvellera pas son contrat. Elle souhaite former quelqu'un afin de partir sereinement.
- Convention "30 Millions d'Amis" : deux chattes ont été stérilisées et identifiées. Il est précisé que si un chat capturé est déjà stérilisé mais non identifié, il sera enregistré au nom de la fondation 30 Millions d'Amis.
- Une remarque est faite sur le manque de transmission d'informations entre les adjoints et le conseil. Il est demandé d'informer le conseil municipal au préalable avant la publication sur les réseaux sociaux.

Questions du public :

Pourquoi ne pas mettre des chicanes pour faire ralentir dans le bourg.

Rue de la Pont Tannerie : une remarque est formulée concernant le défrichage d'un terrain, déploré en pleine période de nidification.

Rouvrir la voie communale afin de faire des boucles.

Prochain conseil municipal le mercredi 8 septembre 2026.

La Secrétaire de séance
LECONTE Romain



Séance levée à 23h26
Le Maire,
GOUPILO Michel

